

Psychologue de l'Education Nationale

Spécialité Education développement et conseil en orientation
Scolaire et professionnelle



Les psychologues de l'Education nationale (PsyEN) spécialité éducation, développement, conseil en orientation scolaire et professionnelle (EDCO) sont rattachés à un Centre d'Information et d'Orientation (CIO) et assurent des permanences au sein des collèges et des lycées publics relevant du secteur du CIO.

Par leur expertise en matière de conseil en orientation, en prenant en compte les dimensions personnelles, les réalités économiques et les exigences des formations, les PsyEN accompagnent les élèves dans l'élaboration de leur projet personnel et professionnel.

Leurs interlocuteurs sont :

- Les **élèves** et leurs **familles**
- Les jeunes en **recherche de formation**
- Les adultes en **reconversion** ou **VAE**
- Les services de la **DSDEN** et du **Rectorat**
- Les **équipes éducatives**
- Les partenaires **socio-éducatifs**
- Les organismes de **formation** et **d'insertion**
- Les **collectivités territoriales**

Depuis la rentrée 2017, les psychologues scolaires et les conseillers d'orientation psychologues sont réunis dans le corps unique des

Psychologue de l'Education Nationale (PsyEN).

Centre d'information et d'orientation

Au **CIO** les PsyEn assurent également un **accueil de tous les publics**, en recherche d'informations et d'accompagnement pour la **construction d'un projet** scolaire ou professionnel.

Un CIO c'est un

CENTRE D'ACCOMPAGNEMENT AU PROJET

Accueil individuel en entretien

(Avec un PsyEN, Environ 1h, sur RDV)

- Ecoute
- Evaluation du mal-être
- Accompagnement au projet
- Orientation
- Prévention décrochage
- VAE

Forums et salons

- Organisation de forums en collaboration avec les établissements scolaires
- Stands sur les forums des partenaires

Commissions

- Orientation (3ème prépa métier, SEGPA, ULIS...)
- Absentéisme
- GPDS
- FoQualE

Ateliers collectifs

- Pour les jeunes
- Pour les parents
- Pour les partenaires

EN
BREF



L'ORIENTATION est un processus qui se déroule de la 6ème à la Terminale à l'aide du **Parcours Avenir**. Ce dispositif pris en charge par l'ensemble de l'équipe éducative permet aux jeunes d'accéder progressivement à la connaissance de soi, des métiers et des formations.

Scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans
ATTENTION :
Obligation de formation pour les 16/18 ans.



Au collège et au lycée, on trouve 2 paliers d'**AFFECTATION** : à la fin de la 3ème et à la fin de la 2nde. L'accord entre l'établissement, le jeune et sa famille va permettre à chaque élève de poursuivre sa scolarité dans la formation souhaitée.

L'affectation se fait via l'application informatique Affelnet

Notifiés par l'Inspectrice d'Académie, les résultats de l'affectation sont remis par l'établissement, aux familles la dernière semaine de juin.

ATTENTION : les familles doivent procéder à l'**inscription** la semaine suivante au risque de ne plus bénéficier de l'affectation dans la formation souhaitée.

Tous les CAP et les Bac Pro peuvent se préparer par la voie de l'apprentissage.

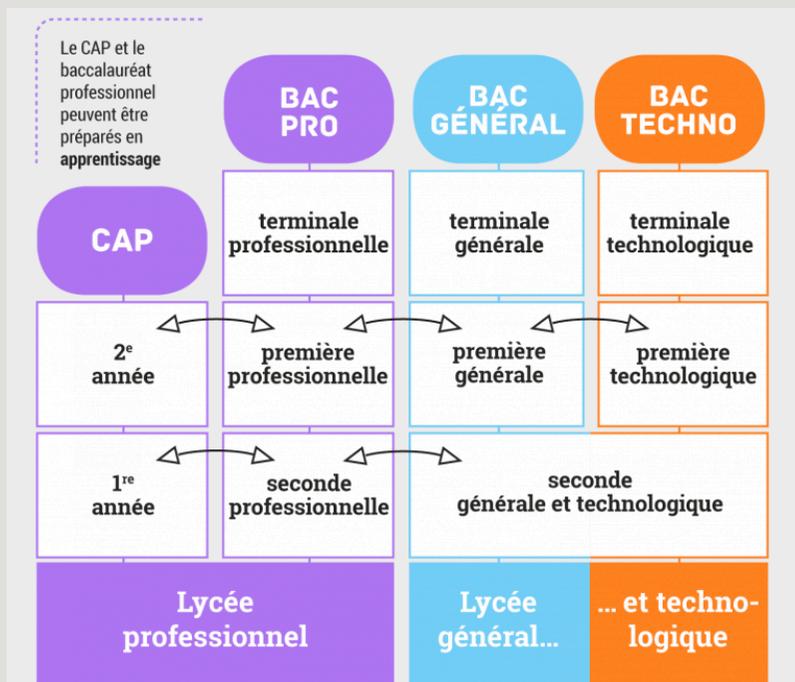
- Attention à la mobilité
- Recherches du contrat d'apprentissage à la charge des familles.

ParcourSUP

- Orientation après le Bac essentiellement via l'application **PARCOURSUP**.
Mi-janvier à mi-mars
- Démarches pratiques sur messervices.etudiant.gouv.fr

3ème Prépa Métiers

- Pour les élèves sortants de 4ème
- Se déroule en LP
- Pour découvrir des formations professionnelles



Des passerelles existent entre les différentes voies

JEUNES NON SCOLARISÉS

- Évaluation de la demande au CIO
- Accompagnement à la consolidation du projet en individuel ou par le biais de session collective (Objectif Réussite).
- Le cas échéant : constitution du dossier de retour en formation (RFI) pour la DSDEN entre le mois de mai et de septembre.
- Mise en lien avec les partenaires de la formation, de l'apprentissage et de l'insertion

EANA

- Le CIO réalise le premier accueil des EANA (élèves allophones nouvellement arrivés en France) âgés de plus de 16 ans. Ces derniers sont ensuite reçus par les professeurs du CASNAV pour effectuer des tests de positionnement.
- Enfin, un deuxième rendez-vous au CIO permet de formuler une demande d'affectation adaptée au profil du jeune. Divers dispositifs peuvent être proposés selon le parcours scolaire antérieur.